

L'ABETTE
IMPRIME TOUT LES JOURS, PAR F. DELUPE.
NOUVELLE-ORLEANS.
Mercredi, 24 Decembre 1828

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. J. J. Mercier comme candidat à la Chambre des Représentants, en remplacement de Mr. Waggoner. Nous sommes également autorisés à annoncer M. HUGHES DAVYNE comme candidat pour la Législature.

L'élection aura lieu les 20, 30 et 31 de ce mois.

LEGISLATURE D'ETAT.

Chambre des Représentants.

Fin de la séance du lundi 22 Decembre.

Par un message du Sénat, parvenu vendredi, ce corps demande que la Chambre nomme un comité pour se joindre à celui qui a été nommé à l'effet de prendre en considération la pétition du Grand-Duc de la paroisse d'Oleace. Il est décidé que le comité déjà nommé par la Chambre pour cet object, établisse un rapport de M. Burthe, Wikoff et LaBrander, et renviera à M. Burthe et à LaBrander une partie du Sénat.

Un membre de Washington demande qu'on s'occupe d'un bill relatif à Mad-Bankruptcy, présenté par lui.

La Chambre se forme en Comité général pour s'occuper de ces objets, qui ne peuvent être pris en considération que de cette manière. Ce bill, pour objet de rembourser à la jeune Banknote une somme de 150 millions par son émissaire dans une affaire où il avait servi de caution au accusé. Adopté, avec quelques amendements dont un consiste à substituer 7 à plusieurs lieux de 150, qu'il y avait d'abord. Le rapport favorable du Comité Général est adopté. La Chambre s'occupe du bill concernant l'introduction des esclaves dans cet Etat. La considération ultérieure est renvoyée à demain.

Un membre de St. Martin demande qu'on s'occupe d'un bill relatif aux levées dans la paroisse de la Pointe-Coupée, vu que cet object est très urgent.

Ouf fait la troisième lecture du bill pour accorder un brevet d'invention au sieur Aldebert, pour deux machines, dont le a déjà été question. Les différentes sections de cet acte sont successivement adoptées. Le Sieur Aldebert jura d'un privilège de 1000 pour chaque machine semblaient être des vérités que l'on voudra établir.

Au moment de l'adoption finale, M. Hamilton fait observer qu'aux termes d'un article de la Constitution fédérale il semblerait que le Congrès seul a le droit d'accorder des patentés et brevets d'invention. Le Sieur Aldebert jura d'un privilège de 1000 pour chaque machine semblaient être des vérités que l'on voudra établir.

M. Mauran analyse l'article dont il parle, et n'y trouve rien qui accorde. Cependant la discussion se prolonge sur cet object, et M. Hamilton, pour soutenir l'opinion qu'il a d'abord mise, fait plusieurs objections auxquelles répondent MM. Burthe et Mauran. Enfin, considérant l'importance de cette question, un motion de M. Lawrence, la Chambre en rejet la considération ultérieure à demain et s'journe jusqu'au même jour à dix heures.

Nous continuons aujourd'hui nos extraits des journaux du Nord, ils contiennent encore plusieurs détails importants.

RUSSE & TURQUIE.

Rapport des opérations devant Varna depuis le 23 jusqu'au 26 Septembre.

Les ouvrages des assiégeants sont bientôt terminés. Deux brèches sont presque praticables et à l'aide de gabions on continue à l'avancer dans les fossés. Au Sud de la forteresse, vis à vis du corps qui occupe la péninsule de Galata, un corps ennemi s'avance de la rivière de Kaimyk."

Dans la nuit du 25, une des redoutes de l'ennemi qui est vis-à-vis le centre de la forteresse, a été prise d'assaut. Sans tirer un coup de fusil, le colonel prince Prokopyevski, à la tête du régiment de Nizowski, l'attaqua à la pointe de la baïonnette et en chassa l'ennemi, qui eut plus de 100 hommes tués. Dans cette affaire nous avons pris un canon, trois drapeaux, et la partie du camp qui joint les débris de la redoute. Nous avons eu deux officiers et quarante soldats tués ou blessés."

Rapport des opérations devant Varna, depuis le 26 Septembre jusqu'au 1er Octobre.

"Nous avons reçu avis, il y a quelques jours, qu'un corps ennemi, considérable s'avancait pour faire lever le siège de Varna. On disait que ce corps était détaché de l'armée du Grand-Vizir, stationnée de l'autre côté du Camtchek, pour joindre Omer-Fârouche qui a laissé Choumali à la tête d'un détachement d'Albanais. Bientôt après nous avons posté, annonçant l'approche de l'ennemi. Une forte division fut de suite envoyée en reconnaissance; les difficultés du terrain nous empêchèrent d'obtenir des renseignements précis sur l'avancement et les forces de l'ennemi. Dans cette reconnaissance le régiment de Vager, de la garde à pied, souffrit de grandes pertes. Au nom de des tués se trouve le major-général Harting, commandant de ce régiment; le colonel Sanger, aide de camp de sa Majesté l'Empereur, le colonel Busse et dix officiers."

"Le jour suivant l'ennemi par décret, nos positions, du côté Sud du détrai de Varna; mais notre corps était déjà rentré et placé sous le commandement du général Bischöfson."

"Le 27 le lieutenant général Suchozan, avec la présence d'une partie de la cavalerie

rie régale de la garde, la 21e brigade de la 10e division d'infanterie, et deux batteries, fut débarqué du côté gauche du détrai de Varna pour menacer l'autre gauche d'Omer-Fârouche. Par l'exception complète, échappée de ce mouvement, le camp turc du village de Hach Hassan tomba entre nos mains. L'ennemi perdit un drapeau et environ 500 hommes. En même temps, le prince Eugène de Württemberg arriva du camp de Choumali, avec la 11e brigade de la 10e division, et ayant rejoint par le 30e régiment de Vager il rejoignit au général Suchozan le 28 Septembre, après les ordres qu'il avait reçus.

Ce même jour le général Bischöfson réussit une attaque surprise. L'ennemi, depuis son arrivée, s'était occupé à se fortifier, sorti de son camp avec deux brigades et attaqua nos redoutes dans quatre heures et fut impêché d'atteindre le feu de notre batterie, et une heure chargée à la bayonnette, exécute par le 1er bataillon des Grenadiers du régiment de Vager, aussi bien que par le 1er bataillon des grenadiers des gardes du corps.

On fit une déconfiture des Turcs dans la Petite-Pologne, et, conséquemment, nos soldats ont baissé. Des lettres de Bucharest, du 30 Septembre, et de Semlin, du 1er et 2 de ce mois, nous annoncent que les Ottomans, battus à Brodsk et à Pešter, ont battu en retraite vers Danube. Le Sultan, qui a accoutumé ses invincibles soldats à ne jamais faire ni recevoir quartier, leur a sans doute fait une loi de se querer eux-mêmes sur le terrain, car il ont fait une admirable agilité.

L'hiver nous montrerait sans doute, bien de choses semblables.

Malgré tout que les Russes prennent de temps séparé le plan de leurs opérations, et l'empêcher de devenir la proie de notre armée diplomatique, il paraît certain qu'ils

se préparent à pousser la campagne avec la plus grande activité, aussi bien que la ligne de Danube a été entièrement défaite. Ils sont déjà en train de mettre en état de défense la place formidable d'Ibrahîm et comme Varna n'est pas déjà défaite, il va peut-être longtemps, il va rester dans la Thrace Broudje de manière à se trouver à même de prendre immédiatement une attitude offensive, dont les suites sont incalculables. Nous devons nous servir de ce que nous avons, car l'empereur Nicolas, ayant été trouqué dans sa première attente, ne consentira pas à remettre l'épeule dans la fourrure qu'après avoir dicté au Grand-Sainteur une paix qui satisfasse toutes ses prétentions.

PORTUGAL.
Des dates de Lisbonne du 4 Octobre, disent que la ville était tranquillement à cette époque, mais le commerce paraissait anéanti. Une frégate avec des troupes était prête à mettre à la voile pour Tercera, afin de réduire cette île sous la domination de Don Miguel.

ESPAGNE.
Des lettres de Madrid, du 4 Octobre, disent que de nouvelles bandes d'ultraroyalistes ont parti dans la Catalogne, sous les ordres de deux généraux nommés Pujol et Caujol. En conséquence, les troupes espagnoles qui étaient au moment de s'en retourner de Barcelone à Madrid pour rejoindre leur ordre. On croit généralement à Madrid que ces bandes ont des relations étroites avec les retranchements de l'agence de la police, qui a été impressionnée par une telle impression sur lui que, malgré notre paix, non seulement il ne cherche pas à empêcher la retraite du corps du prince de Württemberg, mais que même encore aujourd'hui il reste tranquille derrière ses retranchements.

Les travaux devant Varna sont tellement avancés que les mines, endeuillées en droits, atteignent au temps principal de la fortresse.

Grecs, 25 Septembre.
S. Majesté l'Empereur est toujours avec le corps qui court devant Varna. Fortes, qui vont tomber chaque jour une partie des pertes considérables. Si la retraite se fit dans le plus grand doute, protégée par nos batteries et par une attaque des hulans de la garde.

L'action fut alors terminée, et le corps du prince Eugène reprit ses positions à Hajdi Hassan. L'irrépétible avec laquelle les troupes attaquèrent les retranchements de l'agence fit une telle impression sur lui que, malgré notre paix, non seulement il ne cherche pas à empêcher la retraite du corps du prince de Württemberg, mais que même encore aujourd'hui il reste tranquille derrière ses retranchements.

Les travaux devant Varna sont tellement avancés que les mines, endeuillées en droits, atteignent au temps principal de la fortresse.

Hongrois, 25 Septembre.
S. Majesté l'Empereur est toujours avec le corps qui court devant Varna. Fortes, qui vont tomber chaque jour une partie des pertes considérables. Si la retraite se fit dans le plus grand doute, protégée par nos batteries et par une attaque des hulans de la garde.

Le siège de Varna est couvert par cette position. Tous les corps situés sur le Danube ont reçu des renforts considérables pendant les six dernières semaines, mais qu'on ne craint aucun autre assaut des Turcs. Varna doit tomber d'ici quelques jours, et alors des opérations de notre armée pourront s'étendre davantage. Des forces accompagnées de fortes pluies entraînent l'air, et améliorent beaucoup la santé des troupes. Presque tous les malades sont été transportés à Bazardjik et Karskou.

France.
Paris, 19 Octobre.
Depuis quelques jours nous n'avons pas reçu de nouvelles du siège de la guerre. Des lettres du Bucarest, disent que depuis la sortie de Silistrie, le 15 Sept., les Turcs n'ont rien tenté contre le corps qui bloque cette place.

De la Morée.—Des lettres de la Morée, du 2 Octobre, annoncent que le même jour Ibrahim avait fait voile avec le reste de son armée, excepté 1200 hommes, qu'il se rendait à la convention d'Alexandrie

et laisse dans les places de Coron, Modon et Navarin. Le général Malouf devait continuer la route suivante à l'origine de celle dernière.

— Les papiers du Partie du 11 Octobre, démontrent la dispersion suivante de Marquis de Laussane, inspecteur Général de la maison du roi. On suppose qu'il a été assassiné. La justice et les officiers de justice font des recherches sur cette affaire, que l'on dit être accompagnée de circonstances horribles, et dans laquelle il dit avoir été impliquée une personne d'un certain rang dans le mouvement.

— Qu'est-ce que la liberté religieuse?

c'est l'état de choses où la loi ne fait aucune distinction dans les différentes matières de religion, homme au créateur,

ou les institutions de l'homme ne s'occupent pas des mouvements du cœur. Jamais

il n'y a eu de telles joutes de la liberté religieuse.

— Mais en quoi consiste la liberté civile?

dans l'exercice de la pensée, la puissance

de la propriété, l'étude libre des sciences

et des arts; en un mot, la liberté civile

existe là où la loi impose le moins de gênes

aux actions des hommes, et donne des garanties pour la sécurité des personnes et des propriétés.

— Qu'est-ce que la liberté religieuse?

c'est l'état de choses où la loi ne fait aucune distinction dans les différentes matières de religion, homme au créateur,

ou les institutions de l'homme ne s'occupent pas des mouvements du cœur. Jamais

il n'y a eu de telles joutes de la liberté religieuse.

— Mais en quoi consiste la liberté civile?

dans l'exercice de la pensée, la puissance

de la propriété, l'étude libre des sciences

et des arts; en un mot, la liberté civile

existe là où la loi impose le moins de gênes

aux actions des hommes, et donne des garanties pour la sécurité des personnes et des propriétés.

— Qu'est-ce que la liberté religieuse?

c'est l'état de choses où la loi ne fait aucune distinction dans les différentes matières de religion, homme au créateur,

ou les institutions de l'homme ne s'occupent pas des mouvements du cœur. Jamais

il n'y a eu de telles joutes de la liberté religieuse.

— Mais en quoi consiste la liberté civile?

dans l'exercice de la pensée, la puissance

de la propriété, l'étude libre des sciences

et des arts; en un mot, la liberté civile

existe là où la loi impose le moins de gênes

aux actions des hommes, et donne des garanties pour la sécurité des personnes et des propriétés.

— Qu'est-ce que la liberté religieuse?

c'est l'état de choses où la loi ne fait aucune distinction dans les différentes matières de religion, homme au créateur,

ou les institutions de l'homme ne s'occupent pas des mouvements du cœur. Jamais

il n'y a eu de telles joutes de la liberté religieuse.

— Mais en quoi consiste la liberté civile?

dans l'exercice de la pensée, la puissance

de la propriété, l'étude libre des sciences

et des arts; en un mot, la liberté civile

existe là où la loi impose le moins de gênes

aux actions des hommes, et donne des garanties pour la sécurité des personnes et des propriétés.

— Qu'est-ce que la liberté religieuse?

c'est l'état de choses où la loi ne fait aucune distinction dans les différentes matières de religion, homme au créateur,

ou les institutions de l'homme ne s'occupent pas des mouvements du cœur. Jamais

il n'y a eu de telles joutes de la liberté religieuse.

— Mais en quoi consiste la liberté civile?

dans l'exercice de la pensée, la puissance

de la propriété, l'étude libre des sciences

et des arts; en un mot, la liberté civile

existe là où la loi impose le moins de gênes

aux actions des hommes, et donne des garanties pour la sécurité des personnes et des propriétés.

— Qu'est-ce que la liberté religieuse?

c'est l'état de choses où la loi ne fait aucune distinction dans les différentes matières de religion, homme au créateur,

ou les institutions de l'homme ne s'occupent pas des mouvements du cœur. Jamais

il n'y a eu de telles joutes de la liberté religieuse.

— Mais en quoi consiste la liberté civile?

dans l'exercice de la pensée, la puissance

de la propriété, l'étude libre des sciences

et des arts; en un mot, la liberté civile

existe là où la loi impose le moins de gênes

aux actions des hommes, et donne des garanties pour la sécurité des personnes et des propriétés.

— Qu'est-ce que la liberté religieuse?

c'est l'état de choses où la loi ne fait aucune distinction dans les différentes matières de religion, homme au créateur,

ou les institutions de l'homme ne s'occupent pas des mouvements du cœur. Jamais

il n'y a eu de telles joutes de la liberté religieuse.

— Mais en quoi consiste la liberté civile?

dans l'exercice de la pensée, la puissance

de la propriété, l'étude libre des sciences

</